



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1027

Comité de la Caisse des écoles de la Ville de Lyon – Remplacement d'un représentant par le
Conseil municipal

Secrétariat général

Direction des Assemblées

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 OCTOBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1027 - COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES DE LA VILLE DE LYON – REMPLACEMENT D’UN REPRESENTANT PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (SECRETARIAT GÉNÉRAL - DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 septembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I - Contexte :

La Caisse des écoles de la Ville de Lyon est un établissement public communal qui a pour but d’encourager et de faciliter la fréquentation des écoles primaires et maternelles de l’enseignement public, en portant une attention particulière aux enfants des familles les moins favorisées.

Elle mène des actions à caractère éducatif, culturel, social et sanitaire au bénéfice des enfants de 2 à 16 ans.

Elle intervient auprès des enfants des écoles publiques pour le temps scolaire et de l’ensemble des enfants lyonnais pour les temps périscolaires et extrascolaires.

Le champ d’action de la Caisse des écoles de la Ville de Lyon est, notamment, celui du Projet Educatif de Lyon et du Contrat Enfance pour les enfants de moins de 6 ans.

II - Modalités de représentation :

La Caisse des écoles est gérée par un Comité, présidé par le Maire de la Ville de Lyon, et composé de :

- 2 représentants de l’Inspecteur d’académie ;
- 1 représentant du Préfet ;
- 3 représentants de membres reconnus issus de la communauté éducative ;
- 10 représentants de la Ville de Lyon, dont 9 Conseillers municipaux désignés par le Conseil municipal et l’Adjointe au Maire chargée du domaine d’intervention de la Caisse des écoles de la Ville de Lyon qui représentera le Maire.

Le Conseil municipal a procédé par délibération n° 2020/33 en date du 30 juillet 2020 aux désignations des 9 membres du Conseil municipal mentionnés ci-après pour représenter la Ville de Lyon au sein du Comité de la Caisse des écoles de Lyon : mesdames Florence VERNEY-CARRON, Isabelle PRIN, Marie-Agnès CABOT, Nadine GEORGEL, Anne BRAIBANT THORAVALE et Fanny DUBOT et messieurs David SOUVESTRE, Jean-Michel DUVERNOIS et Patrick ODIARD.

Il est aujourd’hui proposé au Conseil municipal de procéder au remplacement de madame Nadine GEORGEL pour représenter la Ville de Lyon au sein du Comité de la Caisse des écoles de Lyon.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 2121-33 ;

Vu les statuts de la Caisse des écoles modifiés par délibération de la Caisse des écoles en date du 5 juillet 2005 ;

Vu la délibération n° 2020/33 du 30 juillet 2020 ;

DELIBERE

Monsieur Tristan DEBRAY est désigné en remplacement de Madame Nadine GEORGEL pour représenter la Ville de Lyon, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein du Comité de la Caisse des écoles de la Ville de Lyon.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET